LA CLEF
CULTURE, LOISIRS ET FORMATION

COMPTE - RENDU
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

– Mercredi 15 décembre 2016 –

Présences : (Administrateurs, Délégués d'Activités, Invités) : voir listes d'émargement.

Pouvoirs/Excusés : voir Bons de présence et pouvoirs.

Présentation/Déroulement

Le quorum étant atteint, le Directeur, Vincent RULOT ouvre la séance à 19h30. Il présente les différentes catégories de membres présents ou représentés :

- Les délégués d'activités désignés par les adhérents
- Les membres du Conseil d'Administration, dont les représentants de la Municipalité
- Les invités qui ne votent pas, dont :
  - Des membres d'honneur
  - des adhérents,
  - des salariés permanents, des professeurs, des bénévoles…
  - des partenaires (Agasec, Soucoupe, Sacem, Crédit Mutuel..)

Le Président, Alain de Chamborant remercie l'ensemble des membres présents pour leur participation à l'Assemblée Générale.

Rapport Moral

Le Président Alain de Chamborant procède à la lecture de son Rapport Moral (Page 10 du Dossier).

- **Soumis à vote, ce rapport moral est adopté à l'unanimité.**

Rapport d'Activité

Le Directeur, Vincent Rulot, rend compte de la saison écoulée en présentant son Rapport d'Activité couvrant la saison 2015/2016 (pages 11 à 23).

Questions diverses :

. On remarque que le nombre d'adhérents stagne. Mais quel serait le nombre maximum si toutes les activités étaient complètes ? Une réorganisation des plannings des salles et les sessions est-t-elle envisageable pour atteindre cet objectif ou est-ce l'attractivité des activités qui est en cause ?

L'effectif maximum varie selon l'activité, mais aucune étude n'a été faite en ce sens. On peut s'interroger sur certaines propositions qui seraient moins au gout du jour que d'autres, certains horaires peu porteurs, etc…sans pour autant généraliser. La « Commission Activités » travaille sur des pistes comme développer certains cours sous forme de stages ponctuels dans l'année. Cette commission, ouverte aux délégués d'activités a besoin justement d'être nourrie par leurs propositions d'ici mars afin d'en mettre éventuellement en place dès la rentrée prochaine.

. On remarque un pic sur la saison 2013/14 (+de 50% par rapport aux années précédentes ou suivantes) des adhérents cartes concerts. Y a-t'il une corrélation entre ce chiffre et la fréquentation des concerts ?
Le Responsable du Projet Culturel et Artistique ayant quitté LA CLEF cette année, il est difficile d'en donner des éléments explicatifs.

. Plus de 50 % des adhérents ont moins de 18 ans ; la perte de ceux de 18 ans et + s'expliquerait par le fait qu'ils partent pour leurs études. L'une des délégués fait alors remarquer que les tarifs sont élevés pour un jeune qui commence à gérer son propre budget.

Ce sujet est récurrent à LA CLEF et dans les autres MJC ; il est difficile aussi de mobiliser cette tranche d'âge sur les concerts, car probablement plus attirée par les sorties sur Paris. LA CLEF ne propose pas de tarif « étudiants » sur les activités régulières mais uniquement sur les spectacles.

. Les statistiques proposées dans le dossier de l'AG (Adhérents de ST Germain/Hors St Germain, les tranches d'âge des adhérents, etc...) sont t'elles rapportées à des objectifs ? Ces derniers sont-ils atteints ?

Des objectifs ne sont pas forcément à définir ainsi.
Selon Maurice Solignac ¼ de la population fréquentant LA CLEF n'est pas de St Germain ; dans le cadre du principe d'intercommunalité, la prise en compte de ces chiffres peut être utile car cela permettra d'étudier certaines perspectives dans l'avenir avec ces communes.

. Pourquoi dans ce cas ne pas envisager LA CLEF comme un équipement communautaire ?

Cela pourrait être envisageable à plus long terme effectivement répond M. Solignac. A court terme nous pouvons déjà nous interroger au sein de LA CLEF sur certains types d'activités.

. Si les activités se développent avec les mises en commun, comment résoudre les problèmes de stationnement ?

Malgré cette difficulté d'accès, LA CLEF, continue à être attractive. Le personnel est aussi confronté à ce problème de stationnement. Un parking sous-terrain ne peut être construit car nous nous trouvons sur une falaise.

. Il a été signalé lors du Rapport d'Activité que l'équipe est en sous effectif compte tenu du turnover important cette saison ; est-ce viable de vouloir maintenir autant d'activités ? Ne doit-on pas faire un choix et ne maintenir que celles qui sont réellement attractives ?

Les activités régulières que nous proposons ont généralement vocation à générer des marges.

. Certaines ne sont pas payantes (animation, transversalité...).

Ces activités font partie du projet de LA CLEF.

. LA CLEF ne devrait-elle pas se recentrer plus sur ses activités musique, concerts, plus rentables ? Il existe encore un potentiel sur les plus de 25 ans.

Il faut s'interroger sur les propositions de LA CLEF et leur intérêt pour ces âges, même si l'on remarque le retour à LA CLEF d'anciens ados qui ont maintenant 25/35 ans, avec leurs enfants.

. Au vu des difficultés à monter des dossiers de subvention, existe-t-il une synergie Ville (mairie)/CLEF (asso) ou est-ce impossible légalement ?

M. Solignac indique que la Ville étant à l'origine de la création de LACLEF, elle admet toute sa diversité, ses passerelles, le développement de son secteur culturel ... la convention avec LA CLEF s'écrit donc avec une certaine confiance, ce qui n'est pas le cas avec d'autres partenaires.
Une convention tripartite sera signée entre la Ville, LA DRAC (Ministère de la Culture) et LA CLEF : elle permet de prendre des engagements. Certains organismes se spécialisent en abandonnant certaines compétences, et de fait, suppriment des subventions. La Mairie reste l'interlocuteur privilégié mais a de plus en plus de mal car les aides se font de plus en plus rares. De plus, les dossiers à monter, extrêmement chronophages, notamment en termes de rédactions administratives, ont la fâcheuse tendance à « orienter » dans un sens les activités à mettre en place. Le Ministère de la Culture, par exemple, pousse à développer une multitude de projets qui peuvent d'avérer couteux pour les structures.

Thierry Duval rajoute que l'on observe depuis deux/trois ans que la plupart des collectivités -outre les villes- obligent les associations à répondre à des injonctions, à des « appels d'offres » sous risque de suppressions de leurs aides si elles refusent d'être l'outil de la politique de ces collectivités. Cette transformation n'est pas propre à notre secteur d'activité mais est générale ; elle tend à considérer les associations comme n'importe quel autre acteur économique devant se plier aux règles de la concurrence et à créer de la compétition entre elles, Si nous ne réagissons pas cela va engendrer une situation dramatique et les associations qui subsisteront ne seront pas nombreuses.

Madame Richard précise que toute cette évolution, qui se ressentira dans de nombreux autres domaines, est due aux nouvelles règlementations européennes.

. On peut supposer que LA CLEF ne vient pas de découvrir ces évolutions qui sont en contradiction avec le Rapport Moral qui lui souhaite mettre la population « au cœur », mais ce n'est pas dans l'air du temps. Peut-on avoir un éclaircissement à ce sujet.

Alain de CHAMBORANT : faire différemment que le secteur privé, c'est le propre des associations ; on ne doit pas se laisser entrainer sur cette pente de la rentabilité et de la concurrence ; le cœur de l'association c'est son projet et celui-ci doit être clair et lisible.

. Cela fait 5 ans que cette loi européenne a été annoncée et c'est dommage que LA CLEF n'en ait pas pris la mesure avant et anticiper les baisses d'aides. Une structure, ayant la volonté d'être rentable, à l'instar des sociétés commerciales, n'élimine pas pour autant son projet. LA CLEF d'aujourd'hui a tout intérêt à faire des bénéfices pour pouvoir employer, garder ses salariés, investir, proposer et mettre en application son projet. Cependant, il est primordial d'avoir un projet pour maintenir le « vivre ensemble ». Il faut simplement s'adapter aux changements pour survivre.

Etre rentable selon le Président, n'est pas un projet, c'est une pression qui peut vite devenir une obsession pour toute l'équipe, et menacer, voire faire disparaitre le projet. La semaine banalisée l'an dernier a permis de réfléchir sur les objectifs.

Rapport Financier

Dominique Moreau, Trésorier, présente son Rapport Financier – Exercice 2015/2016 (pages 26 à 33).

Questions :

. Dans la répartition des produits, la part Mécénat/sponsoring est très faible; LA CLEF prévoit-elle de la développer ?

Des pistes sont en train d'être creusées. Grégory Marquois qui est chargé de la communication développe des « petits » partenariats avec des commerces du coin pour des encarts publicitaires dans la plaquette des concerts, C'est un métier à part entière que de rechercher et développer le mécénat. Sommes-nous intéressants pour eux ? D'autre part devons nous nous engager dans cette voie au regard de ce qui a été dit sur la défense de notre intégrité et de notre projet ? Les débats devraient avoir lieu au sein du Conseil d'Administration.

. *Que signifie le terme « bénévolat valorisé » ?*

C'est le coût (à hauteur du SMIC + charges) que cela aurait coûté pour embaucher si LA CLEF n'avait pas une équipe de bénévoles (hors administrateurs), sans laquelle elle ne pourrait fonctionner.

. *Les heures des TIG (personnes effectuant un Travail d'Intérêt Général) ne sont pas valorisées, pourquoi ?*

Ces heures, fruit d'un partenariat avec le tribunal de Versailles, ne sont pas valorisées (des statistiques sont réalisées sur le nombre d'heures effectuées/nombre de TIG accueillis...) car LA CLEF peut fonctionner sans ces personnes qui viennent en renfort de l'équipe entretien, ou en catering (repas) principalement.

. *Concernant le cumul de résultat (-32924 €), quelles actions comptent mener LA CLEF pour rétablir ce cumul à 0 ?*

Nous en parlons dans le commentaire du Budget ; en principe il faudrait des fonds propres positifs pour compenser les mauvaises années, Nous fournissons déjà les efforts nécessaires pour y parvenir ; certaines dépenses incompressibles et incontournables sont venues perturber cet équilibre (obtenu il y a quelques années) telles que La Mutuelle Santé des salariés, des provisions conjoncturelles (voir le Bilan) qui elles se termineront dans 2/3ans et qui pourraient inverser la tendance. D'autres recherches de financement sont aussi à faire mais nous sommes conscients qu'il ne faut pas s'attendre à des subventions supplémentaires.

Au regard de la structure financière de LA CLEF et du mode d'organisation de ses activités (inscription dès l'été), elle ne rencontre pas de problèmes de trésorerie (pas de découvert bancaire), ce qui n'est pas le cas de d'autres structures qui se retrouvent elles, « étranglées » en cas de déficit cumulé.

Certification des comptes

Hervé Lohier, Commissaire aux Comptes, absent, a transmis son rapport de certification qui est présenté par Dominique Moreau : Les comptes de l'exercice clos au 31/08/2016 sont approuvés. M. Lohier atteste que ceux-ci sont réguliers et sincères et donne une image fidèle des opérations de l'exercice écoulée ainsi que la situation financière du patrimoine de l'association.

Le rapport financier, soumis à vote, est adopté à l'unanimité.

Orientations 2016/2017

Le Directeur Vincent Rulot, présente les orientations 2016/2017 (page 34).

Projet « Construire une terrasse en extérieur via un crowdfunding »

Ce projet est présenté par La Vice-Présidente, Elisabeth Lequeux (voir présentation Powerpoint).

De nombreuses remarques et questions de l'assemblée ont permis un long débat sur le principe de faisabilité de ce projet ;

. Maurice Solignac attire l'attention sur le fait que ce projet peut représenter un coût bien supérieur à celui annoncé par les entreprises. D'autre part, il pense que l'autogestion bénévole de cette terrasse n'est pas envisageable si cette dernière a vocation a être un espace éducatif ou social ; il faudra une personne ressource pour la faire vivre, ce qui engendrerait des coûts de fonctionnement non négligeables. Compte tenu de la situation financière de LA CLEF qui présente un budget déficitaire, partir sur des dépenses supplémentaires ne va pas dans le bon sens et n'est pas le message attendu par la Ville. Il faut aussi s'informer s'il ne faut pas soumettre une demande de modification à l'architecte qui est intervenu pendant les travaux.

. Ce projet dans une période de crise permettrait de se recentrer et d'être au cœur du projet de LACLEF et améliorerait encore plus le cadre de vie.

Principales réponses apportées par Elisabeth Lequeux et Vincent Rulot pour étayer l'argumentation :

Le bâtiment appartenant à la Ville, LA CLEF a obtenu un accord de principe qui serait à confirmer si le projet est voté en AG, par le dépôt d'un permis de construire. Les relevés de l'architecte sont basés sur les mesures du géomètre envoyé par les services de la Ville de St Germain. Le bâtiment accueillant du public, il est impératif de faire appel à des professionnels pour la construction de cette terrasse et des matériaux qui seraient utilisés afin que les normes en vigueur et la règlementation soient respectées.

L'architecte a consulté plusieurs entreprises, ce qui a permis de chiffrer le coût prévisionnel de ces travaux (les premiers devis sont en dessous des 25 000 €) ; des indications supplémentaires seraient apportées dès janvier prochain et les solutions qui pourraient faire baisser ces coûts seraient aussi étudiées.

Ce projet n'implique pas un fonctionnement quotidien, mais sera une passerelle de l'intérieur vers l'extérieur et vice versa, une scène permanente dans le parc. Il n'y aura pas de salariés dédiés pour animer cette espace, les activités qui pourraient s'y dérouler (Open Mic, Animations du mercredi, Point Bar)... existant déjà, elles seraient justes déplacées vers la terrasse.

Ce projet, fédérateur et positif dans une période et un contexte difficiles, (proposé depuis la réouverture en 2009 par nombre de personnes) est porté au vote à l'AG, pour un accord de principe en vue de lancer une étude de faisabilité, avec un moyen de financement innovant pour LA CLEF. Pour le mener à terme, il faut une adhésion de cette assemblée si elle en comprend la démarche.

Soumis à vote, ce projet est adopté avec 42 voix pour / 12 voix contre / 16 abstentions

<u>Budget Prévisionnel 2016/2017 - Commentaires</u>

Dominique Moreau, Trésorier, présente le commentaire du budget (page 35 à 36).

Questions/remarques :

. Combien d'adhérents faudrait-il en plus pour revenir à l'équilibre ? Quels sont les autres pistes étudiées ?

. Peut-on réfléchir à une décroissance ou spécialisation et penser à limiter les activités et innover dans les propositions ?

. Elle pourrait exporter son savoir faire et ses équipes professionnelles vers d'autres structures et être un lieu ressource ; la subvention n'est pas le mode de fonctionnement à privilégier, il faut se responsabiliser.

Il faudrait une centaine d'inscrits en plus, à raison de 400 euros en moyenne/adhérent. L'ouverture des cours de très grands groupes en sport dans les gymnases de la Ville ont porté préjudice à LA CLEF. Il faut étudier ces questions. LA CLEF c'est aussi 3 structures en une, ce qui fait sa spécificité et sa force: la spécialisation ne sera pas forcément la panacée car les salles de musiques actuelles ne sont pas de manière générale, en bonne santé ni les MJC par ailleurs. LA CLEF elle, a pu développer son projet artistique du fait qu'elle soit aussi une MJC, ce qui lui permet d'avoir un confort de trésorerie,

La CLEF est l'une des structures MJC qui génère le plus de marge sur ses activités en Ile-de-France. Côté SMAC, c'est également le cas sur le ratio billetterie/coûts artistiques. Tout cela alors que l'équipe est restreinte, ce qui ajoute à la difficulté.

. La CLEF doit être plus réactive et s'atteler urgemment à se fixer des objectifs concrets pour éviter la crise et prendre de réelles mesures et les mettre en application, à l'issue des débats intéressants lors de ses si (trop) nombreuses réunions.

Le budget étant soumis à vote, il est adopté à la majorité avec 14 abstentions (dont celles des Représentants de la Municipalité qui s'abstiennent toujours pour le vote du budget –c'est le cas pour toutes les assemblées d »associations dans lesquelles ils siègent- afin de ne pas préjuger du vote de la subvention prévue dans un mois) M. SOLIGNAC indique que, s'il avait eu à se prononcer sur ce budget, il aurait voté contre en raison de son déséquilibre.

Montant de l'Adhésion 2017/2018

Le Conseil d'Administration propose de maintenir le montant de l'adhésion 2017/18 à l'identique que 2016/2017.

- 15 € pour les moins de 12 ans
- 20 € pour les plus de 12 ans

Voté à l'unanimité.

Allocution du représentant de la Municipalité

Isabelle Richard, représente le Maire Emmanuel LAMY, membre de Droit du Conseil d'Administration, pour cette allocution : elle salue au nom de M. Le Maire les membres présents à cette Assemblée.

Elle indique que « la Ville comprend les craintes de LA CLEF, notamment celles exprimées au travers du Rapport Moral du Président. Elle est et restera un accompagnateur, en essayant d'être juste, en sachant que les recettes de la Ville ont diminué de plus d'un million. LA CLEF doit réduire ses activités, faire le tri, s'adapter et entreprendre des réflexions concrètes.
Gardons le moral et gardons le cap ! »

Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration

Le Président remercie les administrateurs sortants qui ne se représentent pas, pour le temps et l'investissement consacrés à LA CLEF (Thierry Duval et Sylvia Pons).

8 postes sont à pourvoir ; le CA se renouvelle par tiers (7 postes) + un poste vacant.

6 candidats se sont déclarés : 5 administrateurs qui demandent le renouvellement de leur mandat (Jérôme Vaillant, Paola Lunardelli, Christophe Sence, Françoise Ségor, Françoise Ménard) et Claire Ferrer - Tocchio(nouvelle candidate).

Afin de pourvoir les deux postes qui resteraient vacants, le Président invite d'autres délégués d'activités à proposer leur candidature s'ils ont un an d'adhésion minimum, comme le stipule les statuts de l'association.

François Tenenbaum, fait acte de candidature.

Les candidats se présentent à tour de rôle (Christophe Sence est absent et se fait représenter : texte lu par Vincent Rulot).

Le vote a lieu à bulletins secrets **: Inscrits : 105 / Votants : 76**

Résultat du vote :

	Nombre de voix
▪ FERRER-TOCCHIO Claire	70
▪ LUNARDELLI Paola	74
▪ SENCE Christophe	76
▪ MENARD Françoise	76
▪ SEGOR Françoise	72
▪ VAILLANT Jérôme	71
▪ TENENBAUM François	61

Fin de la séance : 23h30

La Secrétaire Générale,

Anne Panchout

Le Président,

Alain de Chamborant

CHAMBORANT